



Office de la Formation Professionnelle  
et de la Promotion du Travail

مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Etablissement : ISTA TIC SAFI  
LES OPERATIONS COURANTES  
2011/2012

Filière: TSGE  
Groupe(s) : 01  
Niveau : TS  
Durée : 03h

Barème: .../40

L'entreprise « SAFITEX », spécialisée dans la confection et la commercialisation des vêtements, est sur le point de terminer son exercice comptable 2010. cependant quelques documents relatifs aux opérations des mois de novembre et décembre 2010 n'ont toujours pas été enregistrés.

- 01/11 : achat de matières premières au fournisseur « BIOTEX » ; facture F11, le montant brut s'élève à 25000 Dh, remise 4%, TVA 20%. le règlement de la facture s'effectue par traite N°68 tirée sur le client Salim le 30/10 d'un nominal de 20000 Dh, le reste par chèque n°325.
- 03/11 : vente de produits finis à la société « SABEX » ; facture V22, le montant brut est de 66000Dh, remise 10%, escompte de règlement 2%, port (assuré par les propres moyens de SAFITEX) 400 Dh HT. Le net de la facture est payable à 30 jours.
- 08/11 : retour sur les ventes de la facture V22 : montant brut : 13000 dh ; l'avoir correspondant AV20 est adressé le jour même au client « SABEX » ;
- 09/11 : tiré sur le client « SABEX » une traite n°L45 à échéance le 28/12 pour le règlement du solde, acceptée le même jour.
- 10/11 : reçu la facture F50 relative à l'achat de matières premières du fournisseur « TEXSERVICE » le montant brut : 64000dh, remise 5% ; TVA 20% port : 342 TTC assuré par la CTM ; emballages consignés 45 caisses à 15dh HT l'une (une avance a été versée le 30/10 de 11000 par chèque) le règlement du net est à 30 jours.
- 12/11 : reçu avis de crédit relatif à la remise à l'escompte de la lettre de change n°L45

-taux d'escompte : 12%.

-commission 40 dh HT, (date effet le 10/11 , TVA10%)

↓ 15/11 :reçu la facture d'achat du matériel de production chez la sté « SABOUR » :  
Brut 32500 dh HT, frais de montage :12502dh : frais d'installation :1050dh TVA20%. Un acompte de 5000dh ayant été versé à la commande en espèces, règlement du solde par acceptation de la traite n°215 domiciliée au Crédit du Maroc et échéant le 28/12.

↓ 20/11 :retour au Frs « TEX SERVICE » 40 caisses consignées :25 sont reprises au prix de consignation, 15 sont reprises au prix de 12 dh en raison de leur mauvais état, et le reste est gardé par l'entreprise.

↓ 24/11 :règlement par chèque bancaires :

-Quittance d'eau et d'électricité 1950dh HT(chèque bancaire n°327).

-Note de téléphone 1600dh HT (chèque bancaire n°328).

-Salaires 23000dh (chèque bancaire n°3298).

↓ 26/11 :reçu avis de débit de la banque relatif à l'annuité de remboursement de l'emprunt contracté

-principal 12000dh.

-Intérêt 880dh TTC (TVA 10%).

↓ 29/12 :l'entreprise est avisée par sa banque que la lettre de change n°L45 est revenue impayée, les frais d'impayés s'élèvent à 50dh TTC. (TVA 10%).

↓ 31/12 : le client SABEX accepte le renouvellement de cette lettre de change au 25/01 avec les conditions suivantes : intérêt de retard 15% l'an, transfert de charges de l'impayé, timbre fiscal 10 dh, frais de correspondance 10dh.

Travail à faire :

1-présenter les factures V22 et F50

2-enregistrer les opérations ci-dessus au journal avec les calculs justificatifs.

**Partie théorique :**

1- définir les termes suivants :

- lettre de change
- warrant
- endossement
- escompte

2- le clients peut-il refuser le paiement d'une traite ? expliquer

3- situer le module operations courantes par rapport au compétences requises dans un TSGE.